



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-trois janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Procurations : 1

DMC2024/0123-02

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2024

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Anne-Lise GOURIOU (arrivée à 19h14), Catherine PREMEL-CABIC, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Christine BUGNY-BRAILLY (pouvoir à Maurice JOLY) ;

Absentes excusées : Myriam BOUGARAN, Elise CADOUR,

A été élu secrétaire de séance : Gérald TASSET.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le D.O.B. 2024 s'est organisé autour des directions suivantes :

- le contexte de la préparation du budget primitif 2024,
- l'analyse de la situation financière de la commune,
- les principales orientations pour le budget primitif 2024 ainsi que pour la fin de mandat.

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 029-212900112-20240124-DCM2024012302-DE

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'acter de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune de Bohars, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Décision du Conseil Municipal : PREND ACTE A L'UNANIMITE

Fait en mairie, le 24 janvier 2024

Le Secrétaire de séance,
Gérald TASSET

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL

